

Rapport du Président du Conseil Régional
Séance Plénière des 22 et 23 février 2007
Titre : Contrat de projets Interrégional Loire

1/ Introduction

Les dernières grandes crues de la Loire datent de la fin du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle. Nous pourrions croire que le danger a disparu. Il n'en est rien, et les inondations qui ont touché l'Allemagne ou le Sud de la France ces dernières décennies montrent comment un enchaînement de phénomènes peut entraîner très rapidement des catastrophes.

S'agissant de la Loire, on sait que la conjonction de précipitations importantes en amont, la saturation des nappes phréatiques adjacentes au fleuve et le flux remontant de hautes marées à l'aval peut faire naître une crue centennale, mettant en danger les populations, engendrant des dégâts écologiques, patrimoniaux et économiques gigantesques : plus de 11 000 entreprises sont concernées en région Centre.

Depuis toujours, les habitants de la Loire ont vécu avec leur fleuve « sauvage », façonnant ces merveilleux paysages, bâtissant ces superbes châteaux. L'harmonie des patrimoines naturels et culturels a permis le classement de la Loire moyenne au Patrimoine de l'humanité par l'UNESCO.

Cette reconnaissance invite les ligériens à valoriser cet atout dans une perspective de développement durable. Il s'agit, en particulier, de développer les activités touristiques, de rapprocher les habitants du fleuve, tout en respectant ce dernier, en le connaissant mieux, notamment à travers sa formidable diversité écologique.

A travers la notion de « Plan Loire », l'objectif de tous les ligériens consiste à se défendre sérieusement des risques d'inondations, tout en préservant et en valorisant un des plus beaux joyaux de la nature.

2/ Les plans Loire I et II : une réussite à mieux organiser

Le premier Plan Loire, décidé en 1994, a été conçu comme un cadre de travail permettant des démarches partenariales entre l'Etat et l'ensemble des collectivités ligériennes afin de placer la gestion durable du fleuve et de ses vals parmi les priorités politiques de tous.

Décidé en 1999, le Plan Loire II s'est en partie déployé sous forme d'un programme interrégional en s'appuyant sur les différents Contrats de Plan Etat Région. Ainsi, dans le CPER Centre, l'Etat s'engageait à hauteur de 35 M€, tandis que la Région Centre se proposait de contribuer à hauteur de 33 M€. Ce plan, concerté à l'échelle du Bassin, a permis de partager une forte ambition, mais a entraîné une certaine complexité organisationnelle.

Tous les acteurs du Plan Loire s'accordent sur un bilan globalement très positif, comportant des réalisations incontestables dans des domaines extrêmement variés allant de la lutte contre le risque d'inondation, aux conditions de circulation des grands poissons migrateurs, en passant par la protection des zones humides et la valorisation du patrimoine culturel. A cet égard, le classement au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO peut aussi apparaître comme une retombée de la mobilisation des ligériens à travers le Plan Loire.

On doit aussi constater qu'un énorme travail d'acquisition de connaissance et de savoir faire a permis d'évoluer fortement dans la compréhension des phénomènes, dans la recherche de solutions, dans l'émergence d'une culture de la prévention, dans le développement d'outils et de démarches.

Dans le même temps, les responsables du Plan Loire se sont accordés sur la persistance d'un certain nombre de points noirs auxquels la nouvelle programmation devra remédier :

- Le Plan Loire manque d'une stratégie globale, explicite et partagée, identifiant précisément le rôle de chacun, précisant les moyens mis en œuvre et les financements, et arrêtant des calendriers.
- Le manque de vision globale est aggravé par un système de décision complexe.
- La communication est insuffisante et les multiples initiatives des acteurs créent une image brouillée.

Ces différents défauts ont été pointés à travers une évaluation du Plan Loire Grandeur Nature réalisée par la Commission Loire du Comité de Bassin Loire Bretagne, qui a aussi fait des propositions, dont la plus importante recommande la poursuite et l'approfondissement des partenariats à travers un Plan Loire III.

3/ Elaboration du Plan Loire III

En décembre 2005, le Préfet de la Région Centre, coordonnateur du Bassin a réuni la Conférence des acteurs, qui associe l'ensemble des collectivités, des organismes et des associations concernées, et leur a proposé de s'engager dans l'élaboration du Plan Loire III.

A partir de l'évaluation du Plan Loire Grandeur Nature II, un ensemble de travaux de concertations a été mené. L'Etablissement Public Loire a pris une part importante dans ce travail d'animation et de réflexion qui s'est concrétisé par différentes moutures d'un document stratégique intitulé « Bassin de la Loire : un territoire à vivre ensemble, des ambitions à partager », co-rédigé par le SGAR, l'Agence de l'Eau, la DIREN et l'EPL.

Dans le cadre de la stratégie ainsi proposée, 5 groupes de travail ont été constitués sous forme de « plates-formes », chargées de faire des propositions d'actions sur les thèmes majeurs du futur Plan Loire :

- La plate-forme « Prévention des inondations » animée par l'EPL,
- La plate-forme « Ouvrages domaniaux et sécurité » animée par la DIREN,
- La plate-forme « Eau, espaces, espèces » animée par l'Agence de l'eau et lien avec l'association « Espaces Naturels de France »,
- La plate-forme « Valorisation du patrimoine et développement durable » animée par le Conseil Régional du Centre (Direction du Tourisme),
- La plate-forme « recherche » animée par l'EPL.

Par ailleurs, à la demande des Pays de la Loire, un « développement spécifique à

l'estuaire » a été mené par le GIP Estuaire.

Au printemps, et à partir de ces premiers travaux de concertation, l'Etat a proposé aux Régions concernées de porter le futur Plan Loire à travers un Contrat de Projet Interrégional. Les Régions ont validé cette perspective, sachant que le contrat serait aussi signé par l'EPL qui représente l'ensemble des collectivités, ainsi que par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

En juillet 2006, le gouvernement a indiqué que la participation de l'Etat serait de 90 millions d'euros pour la période 2007-2013, ce qui traduisait un relatif désengagement par rapport à la programmation précédente dotée de 119 millions d'euros.

Le 7 novembre dernier, Le Préfet de la région Centre, coordonnateur du Bassin Loire Bretagne indiquait que la participation de l'Etat au Contrat de Projet « Plan Loire » était réévalué de 42%, pour s'établir à 128,13 M€.

Les dotations par champs ministériel s'établissent comme suit :

- Culture et communication	0,5 M€
- Ecologie et Développement durable	113,635 M€
<i>dont fonds Barnier 32 M€ et Agence de l'eau 33 M€</i>	
- Intérieur et Aménagement du territoire	12 M€
- Transports, Equipement, Tourisme	1,5 M€
- Jeunesse et Sports	0,5 M€

Il est par ailleurs expliqué que le volet recherche du Plan Loire sera intégré au CPER de la Région Centre (ce qui est prévu effectivement dans le Grand Projet Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

Par ailleurs, dans la construction des projets, on doit prendre en compte la dotation négociée avec l'Union Européenne pour le Programme Opérationnel interrégional Loire, à hauteur de 33,8 M€ de fonds FEDER.

L'Etat a proposé une première répartition de ses propres contributions et des fonds européens :

Objectifs <i>Plates formes</i>	Etat Ministères	Agence de l'eau	FPRMN Fonds "Barnier"	Total Etat	Europe FEDER
GESTION DES INONDATIONS	40 200	1 000	32 000	73 200	15 000
<i>Prévention des inondations</i>	10 000	1 000	32 000	43 000	15 000
<i>Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité civile</i>	30 200	-	-	30 200	-
PRESERVATION EAU ET BIODIVERSITE	8 000	20 000	-	28 000	6 000
<i>Eau, espaces naturels et espèces remarquables</i>	8 000	20 000	-	28 000	6 000
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	14 935	-	-	14 935	4 000
<i>Paysages</i>	435	-	-	435	-
<i>Valorisation du patrimoine</i>	14 500	-	-	14 500	4 000
RECHERCHE ET CONNAISSANCE	-	1 000	-	1 000	4 000
<i>Recherche-Données-Information</i>	-	1 000	-	1 000	4 000
ESTUAIRE	-	11 000	-	11 000	-
<i>Estuaire</i>	-	11 000	-	11 000	-
TRANSVERSAL	-	-	-	-	4 800
<i>Réserve-Assistance technique</i>	-	-	-	-	4 800
TOTAL	63 135	33 000	32 000	128 135	33 800

Le Préfet de Région a fait parvenir un courrier à la Région Centre, prenant pour repère le Plan Loire précédent afin d'estimer à environ 25% de l'ensemble des dépenses la part d'engagements qui pourrait concerner directement le territoire régional, soit 32 millions d'euros.

On doit remarquer que l'effort direct de l'Etat s'établit à 63 millions d'euros, et que la mobilisation des financements de l'Agence de l'Eau et du fonds Barnier, qui interviennent pour un montant global comparable (65 M€), résultent de contributions spécifiques qui ont pour destination quasi-obligatoire la préservation de l'eau et la prévention des inondations. Par nature, ils sont disponibles à cet objet.

A contrario, l'engagement des Régions dans le Plan Loire ne correspond pas à leurs responsabilités obligatoires, mais constitue un point de rencontre avec des politiques volontaires d'aménagement du territoire, de préservation de la biodiversité, de soutien aux activités culturelles ou touristiques. S'agissant des problèmes de sécurité, qui sont de la responsabilité de l'Etat sur le domaine fluvial, l'effort des collectivités vient en soutien face à la prégnance du risque, à l'urgence de conforter les levées, à la difficulté de mobiliser les crédits nationaux dans les délais.

Pour sa part, la Région Centre affichera une forte contribution au Plan Loire, à hauteur de 39 millions d'euros sur la période 2007-2013. Elle souhaite que cet engagement globalement supérieur à la proportion prévue par l'Etat, prenne en compte la nature des responsabilités des uns et des autres, en soutenant l'effort principal de l'Etat sur la gestion des inondations mais en lui laissant la prééminence sur ce thème, et en affichant un investissement plus important sur la valorisation du patrimoine qui s'accorde avec ses priorités politiques et justifie sa responsabilité de pilote de cette thématique.

Pour chacune des plates-formes thématiques, les principaux thèmes d'action ont été repérés, et la Région Centre a précisé le montant de sa contribution :

Prévention des inondations

Les objectifs généraux de la plate-forme prévention des inondations du plan Loire sont la préservation des vies humaines et la réduction des dommages directs et indirects dus aux inondations.

Chaque action proposée devra être justifiée d'abord au regard de sa contribution à l'atteinte de ces objectifs.

Les résultats attendus sont :

- la prise en compte explicite du risque dans les aménagements, les activités et les comportements,
- la planification complète de la gestion de crise
- la réduction significative des impacts directs et indirects des inondations à venir (risques humains, désordres, dommages, perte d'activités, etc.)

La mise en évidence de pratiques exemplaires transférables à d'autres bassins sera également recherchée.

Il est prévu au titre du PO FEDER une enveloppe de 15 M€, au titre de la prévention des dommages dans les entreprises, pour cette plate-forme, ce qui nécessite une contrepartie de 15 M€ minimum.

L'Etat prévoit de consacrer un total de 43 M€ à cette thématique, dont 32 M€ de fonds Barnier. Pour sa part, la Région Centre y consacra 6 millions d'euros.

Ouvrages domaniaux et sécurité

La plate-forme "Ouvrages domaniaux et sécurité" a élaboré les orientations pour le plan Loire 2007-2013 pour :

- le renforcement des levées domaniales (corps de digues, pied de levée, risque karstique),
- l'entretien du lit de la Loire et de ses principaux affluents,
- la sécurité publique (mise au point des plans de secours).

Son périmètre géographique s'étend sur l'ensemble du bassin de la Loire, y compris l'estuaire.

Une enveloppe de 30 M€ de crédits d'Etat devrait aller à ce volet qui ne bénéficiera pas de crédits FEDER.

Les projets étant identifiés, il est possible de présenter une "régionalisation" des financements. La DIREN évalue à environ 45 millions d'euros l'ensemble des travaux possibles en région Centre.

Au cours des deux périodes précédentes, la mise en œuvre effective des travaux a souvent pris d'importants retards.

C'est pourquoi la Région prévoit de consacrer 11 millions d'euros à cette thématique, avec la possibilité d'y affecter plus de moyens s'il s'avèrait que l'exécution des travaux s'effectue à un meilleur rythme.

Certaines actions resteront financées à 100% par l'Etat, notamment pour ce qui concerne l'entretien du Domaine Public Fluvial.

Eau-Espaces-Espèces

Les principaux objectifs consistent d'une part à préserver ou restaurer la fonctionnalité hydrologique des zones humides, ainsi que la diversité biologiques des espaces remarquables, et d'autre part à sauvegarder les espèces de poissons grands migrants.

En complément des actions de connaissance, de préservation, de restauration, de protection des habitats et des espèces, un effort important sera fait pour un ensemble d'actions de communication, de sensibilisation, d'échange et de pédagogie.

Dotée de 20 M€ de l'Agence de l'Eau, de 8,4 M€ de l'Etat (MEDD) et de 6 M € du PO FEDER, cette plate-forme pourrait mobiliser 7 millions d'euros de la part de la Région Centre.

Valorisation du Patrimoine et développement durable

L'objectif de cette plate-forme est de contribuer au renforcement de l'économie touristique à partir du patrimoine au sens large. Pour cela trois principaux enjeux sont identifiés:

- Valoriser le patrimoine à des fins économiques,
- Développer l'appartenance au bassin ligérien,
- Conforter des projets exemplaires susceptibles d'être modélisés.

Pour répondre à ces enjeux, 5 contextes de projet ont été définis:

- Démarche d'excellence des sites remarquables de la Loire (accessibilité, qualité, de l'accueil, mutualisation des actions de promotion...),
- Les itinéraires vélo le long de la Loire et des autres vallées du Bassin
- Les activités de loisirs liés à l'eau avec la qualification de l'offre existante (pêche, canoë-cayak), le maintien de la batellerie ligérienne,

- Préservation et valorisation des paysages,
- Opérations de sensibilisation, évènementiels...

Toutes ces actions se feront dans un souci de préservation et de valorisation des paysages et avec pour objectif le développement d'emplois pérennes.

La participation financière de l'Etat pour la mise en valeur du patrimoine est estimée à près de 15 M €, celle du PO FEDER à 4 M.

La Région Centre, qui mène un grand nombre de politiques en ce domaine, souhaite contribuer à hauteur de 14 M€.

Recherche et Données (pilote E P Loire)

Les projets envisagés comportent :

- Recherche
 - o constitution d'un comité scientifique du plan Loire grandeur nature ;
 - o organisation annuelle de rendez-vous de la recherche ligérienne ;
 - o appui à la formation de nouveaux spécialistes ligériens par attributions de bourses ;
 - o réalisation concertée de projets – programmes de recherche sur des thèmes ciblés
- Données – Information
 - o Systématisation de la mobilisation, de l'accès à l'information : plateau collaboratif d'échanges, intégration d'initiatives de mobilisation de données existantes, ...
 - o Amélioration de l'utilisation et de la compréhension des données et connaissances : développement d'outils de visualisation spatialisée en lien avec les représentations cartographiques ;...

Dans le cadre du Contrat de Projet Interrégional, il n'y pas de crédits Etat fléchés sur la recherche. Le financement Etat doit être mobilisé sur le CPER Centre.

Dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional, est envisagé un montant de crédits du FEDER pour la recherche de l'ordre de 4 M€ auquel devra s'ajouter une contrepartie minimum de 4 M€, sur des crédits qui pourraient être mobilisés par, l'Etat, les collectivités territoriales du bassin et d'autres financeurs éventuels tels que l'agence de l'eau.

Développement territorial Estuaire (pilote GIP Loire Estuaire)

Des priorités ont été identifiées:

- prévenir les conséquences des inondations,
- agir sur la gestion des zones humides
- soutenir les activités professionnelles garantes du milieu
- favoriser le développement d'une gestion intégrée
- connaître, suivre et informer
- agir sur l'estuaire

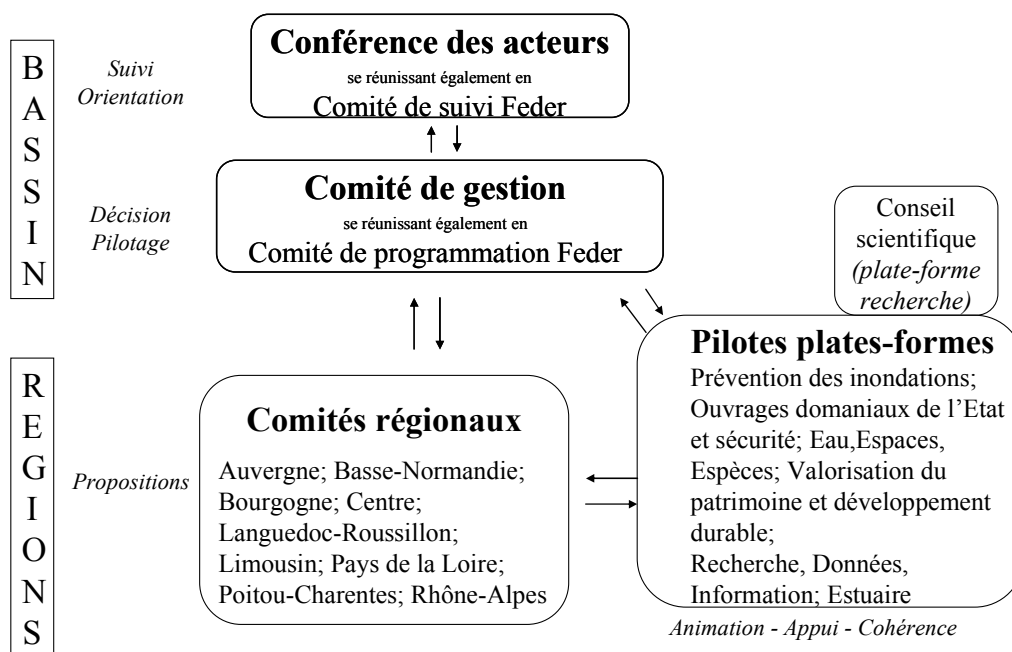
Le principe d'un développement territorial pour la problématique spécifique de l'estuaire a finalement été retenu. Certaines actions identifiées ont vocation à s'intégrer dans les 5 autres plates-formes en fonction de leur thématique. La restauration du fonctionnement de l'estuaire reste cependant spécifique.

Organisation pour la mise en œuvre du Plan Loire :

Pour sa part, la Région Centre envisage de solliciter fortement l'expertise de l'EPL, en particulier en lui confiant, par convention, la mise en œuvre d'un certain nombre d'opérations concernant la prévention des inondations, le suivi des travaux sur le lit et les levées qui sont sous la responsabilité de l'Etat, des missions spécifiques concernant la gestion de données ou des actions d'animation.

Lors de la Conférence des Acteurs du Plan Loire du 13 décembre dernier, le Préfet coordonnateur a proposé l'organisation suivante, qui donne une place à l'échelon régional, s'appuie sur les plates-formes thématiques, et anime un partenariat ouvert à la diversité des acteurs concernés :

PLAN LOIRE - Proposition d'organisation



La Région centre valide cette proposition et souhaite que les « Plates-formes » qui ont constitué des lieux de créativité et d'échange puissent prolonger leurs travaux et nourrir la mise en œuvre coordonnée et dynamique du Plan Loire III.

4/ Proposition du Président

Je vous demande de m'autoriser à signer le Contrat de Projet Interrégional Loire, dans le cadre thématique et budgétaire exposé à l'article 8 du document ci-annexé, qui précise les engagements de la Région Centre. Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Michel Sapin

**CONTRAT DE PROJETS
INTERRÉGIONAL LOIRE
2007-2013**

*Engagements de l'Etat
et de la Région Centre*

PREAMBULE.....	11
ARTICLE 1- OBJET DU CONTRAT DE PROJETS INTERREGIONAL	15
.1 PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE.....	15
.2 FINANCEMENT.....	15
ARTICLE 2- GRAND PROJET « PREVENTION DES INONDATIONS ».....	16
.1 OBJECTIFS	16
.2 TYPES D’ACTIONS ELIGIBLES.....	16
.3 FINANCEMENT.....	17
ARTICLE 3 - GRAND PROJET « OUVRAGES DOMANIAUX DE L’ETAT ET SECURITE CIVILE ».....	18
.1 OBJECTIFS	18
.2 BENEFICIAIRES ET OPERATEURS.....	18
.3 TYPES D’ACTIONS ELIGIBLES.....	18
.4 FINANCEMENT.....	19
ARTICLE 4 - GRAND PROJET « EAU, ESPACES, ESPECES »	20
.1 OBJECTIFS	20
.2 TYPES D’ACTIONS ELIGIBLES.....	20
.3 FINANCEMENT.....	21
ARTICLE 5 - GRAND PROJET « VALORISATION DU PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	22
.1 OBJECTIFS	22
.2 TYPES D’ACTIONS ELIGIBLES.....	22
.3 FINANCEMENT.....	23
ARTICLE 6 - GRAND PROJET « RECHERCHE DONNEES INFORMATION ».....	24
.1 OBJECTIFS	24
.2 TYPES D’ACTIONS ELIGIBLES.....	24
.3 FINANCEMENT.....	25
ARTICLE 7 - GRAND PROJET « ESTUAIRE DE LA LOIRE »	26
.1 OBJECTIFS	26
.2 TYPES D’ACTIONS ELIGIBLES.....	26
.3 NATURE ET TAUX DES PARTICIPATIONS.....	27
ARTICLE 8 - DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX PARTENAIRES CONTRACTANTS	28
.1 CONSEIL REGIONAL AUVERGNE.....	28
.2 CONSEIL REGIONAL BASSE NORMANDIE.....	28
.3 CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE.....	28
.4 CONSEIL REGIONAL CENTRE	28
.5 CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC ROUSSILLON.....	30

6	CONSEIL REGIONAL LIMOUSIN	31
.7	CONSEIL REGIONAL PAYS DE LA LOIRE	31
.8	CONSEIL REGIONAL POITOU-CHARENTES	31
.9	CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES	31
10	ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE	31
 ARTICLE 9 - DISPOSITIF DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE.....		32
.1	CONFERENCE DES ACTEURS	32
.2	COMITE DE GESTION	32
.3	COMITES REGIONAUX.....	33
.4	PILOTAGE DES GRANDS PROJETS.....	34
.5	CONSEIL SCIENTIFIQUE.....	34
.6	CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	34
.7	CONVENTIONS PARTICULIERES.....	34
.8	LIAISONS AVEC LE PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER.....	35
.9	COMMUNICATION.....	35
 ARTICLE 10 - MODALITES DE GESTION, DE SUIVI ET D’EVALUATION.....		36
.1	SUIVI.....	36
.2	EVALUATION	36
 ARTICLE 11 - DUREE ET MODALITES DE REVISION.....		37
.1	DUREE.....	37
.2	REVISION	37
.3	RESILIATION	37

PREAMBULE

L'évaluation du plan Loire grandeur nature approuvée à l'unanimité par le comité de bassin Loire Bretagne a mis en évidence la nécessité de prolonger le plan Loire grandeur nature à l'issue de la seconde phase mise en œuvre sous forme d'un programme interrégional adossé aux contrats de plan.

Le bassin de la Loire, un territoire à vivre ensemble mais fragile

Le bassin de la Loire s'étend sur 9 régions, 29 départements et concerne plus de 10 millions d'habitants.

Depuis ses sources jusqu'à l'estuaire, ses vallées et leurs territoires adjacents présentent des richesses humaines, naturelles, architecturales, paysagères, touristiques et culturelles qui constituent des facteurs de développement durable majeurs.

Reconnu comme le dernier fleuve sauvage d'Europe, partie intégrante du patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco sur une partie de son cours au titre des paysages culturels vivants, la Loire et plus largement son bassin connaissent des menaces pouvant altérer durablement ses richesses.

En effet, le bassin de la Loire connaît une vulnérabilité significative :

- vulnérabilité aux inondations pouvant avoir des conséquences majeures sur la vie humaine, sur la responsabilité de l'ensemble des acteurs, sur la compétitivité économique des territoires et leur attractivité ;
- vulnérabilité à la sécheresse pouvant pénaliser les activités humaines, l'alimentation en eau potable, le développement des territoires, les espaces et espèces patrimoniales ;
- vulnérabilité des espaces et espèces patrimoniales, compte tenu des atteintes et des menaces qui pèsent sur eux ;
- vulnérabilité des continuités spatiales et fonctionnelles et des interactions entre les territoires amont et la Loire estuarienne.

Un programme qui résulte d'un large partenariat

Une très large concertation lancée sur l'initiative du préfet de région Centre, coordonnateur du plan Loire grandeur nature a conduit à un document stratégique interrégional sur les suites du plan Loire grandeur nature pour les années 2007-2013.

Le projet, rédigé entre les services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et de l'Etablissement public Loire, en liaison avec les collectivités en particulier régionales, a été présenté dans des ateliers thématiques interrégionaux ouverts qui se sont déroulés en avril 2006 à Nantes, Limoges, Clermont-Ferrand et Tours.

Un site forum a également permis de recueillir l'avis du public.

La Commission Loire du Comité de Bassin Loire-Bretagne et l'avis unanime du Comité de Bassin ont d'enrichi le projet initial, pour aboutir à un document qui constitue une stratégie globale et partagée pour une phase III du plan Loire.

Des ambitions...

Trois grandes ambitions ont été retenues pour la période 2007-2013 :

- faire des vallées formées par la Loire et ses affluents, un territoire de développement durable tenant compte des risques d'inondation et de sécheresse, en prévenant leurs conséquences néfastes ;
- faire du patrimoine naturel, culturel, architectural et paysager du bassin de la Loire et de ses affluents, un moteur de développement de l'attractivité et la compétitivité des territoires ligériens ;
- faire du bassin de la Loire une référence européenne en matière de gestion d'un grand fleuve et de son bassin versant, depuis les sources jusqu'à l'estuaire.

...qui répondent à des enjeux...

Quatre enjeux prioritaires partagés par l'ensemble des partenaires impliqués dans le Plan Loire ont ainsi été identifiés :

- Vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et ses principaux affluents ;
- Préserver le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces et espèces patrimoniales en danger ;
- Mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire et de ses principaux affluents pour un développement durable ;
- Développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du fleuve et de son écosystème.

...qui fondent les actions proposées...

Les actions répondant aux enjeux prioritaires sont regroupées dans 6 grands projets/plates-formes :

Enjeux	Grands projets
Vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et de ses principaux affluents	Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité civile
	Prévention des inondations
Préserver le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces naturels et les espèces patrimoniales	Eau - Espaces - Espèces
Faire du patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire et de ses principaux affluents un moteur de développement économique	Patrimoines
Coordonner la recherche sur le bassin	Recherche - Données - Information
Reconstruire un fonctionnement équilibré de l'estuaire de la Loire	Estuaire de la Loire

...pour le développement durable du bassin de la Loire...

Le plan Loire s'inscrit dans une stratégie interrégionale qui entend privilégier :

- l'innovation, l'exemplarité et la reproductibilité, voire la généralisation, y compris au delà du bassin de la Loire et du territoire national ;
- l'accélération et l'amplification dans la conception et dans la mise en œuvre ;
- le confortement des acquis et actions antérieurs, ainsi que leurs valorisations.

Le principe général d'action du plan Loire est la réduction de ses vulnérabilités, dans un objectif de développement durable, renforçant les solidarités, la compétitivité et l'attractivité des territoires.

...à l'échelle interrégionale...

Le plan Loire grandeur nature intervient prioritairement sur les actions qui nécessiteront une vision, une coordination, voire une anticipation et des décisions à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Loire.

Le plan Loire grandeur nature peut également intervenir pour des actions stratégiques, novatrices ou expérimentales dont la réalisation présenterait un intérêt majeur pour l'avancement des politiques publiques sur l'ensemble du bassin de la Loire.

Le plan Loire grandeur nature est un outil de cohérence et de solidarité pour des actions communes – locales et globales – à l'échelle de tout le bassin de la Loire.

Dans le cadre rénové de contractualisation proposé par le gouvernement aux collectivités locales, le contrat de projets interrégional plan Loire grandeur nature est l'outil de mise en œuvre de cette stratégie.

Le présent contrat est issu des différentes concertations menées avec l'Etablissement public Loire, syndicat de collectivités reconnu comme établissement public territorial de bassin, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les conseils régionaux ainsi qu'avec les autres collectivités (conseils généraux, villes, agglomérations), qui seront amenées à apporter un concours financier ou assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions.

L'élaboration de chaque plate-forme thématique, confiée à une structure, a largement impliqué les différentes structures intéressées, services de l'Etat, collectivités locales ainsi que les associations de protection des milieux.

Les contenus des plates-formes et plus globalement l'ensemble de la démarche ont fait l'objet d'un avis très favorable de la commission Loire du Comité de bassin Loire-Bretagne du 28 novembre 2006 et du Comité lui-même du 1^{er} décembre.

Le présent contrat est l'aboutissement d'un processus itératif qui traduit de manière opérationnelle les objectifs et ambitions du plan Loire grandeur nature phase III pour les années 2007-2013.

Il est complémentaire d'un programme opérationnel interrégional mobilisant des crédits du FEDER sur la même période.

ENTRE

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet coordonnateur du plan Loire grandeur nature, Préfet de la région Centre, Préfet du département du Loiret

ET

La Région Auvergne, représentée par Monsieur le Président du Conseil régional,
La Région Basse – Normandie, représentée par Monsieur le Président du Conseil régional,
La Région Bourgogne, représentée par Monsieur le Président du Conseil régional,
La Région Centre, représentée par Monsieur le Président du Conseil régional,
La Région Languedoc - Roussillon, représentée par Monsieur le Président du Conseil régional,
La Région Limousin, représentée par Monsieur le Président du Conseil régional,
La Région Pays de la Loire, représentée par Monsieur le Président du Conseil régional,
La Région Poitou – Charentes, représentée par Madame la Présidente du Conseil régional,
La Région Rhône-Alpes, représentée par Monsieur le Président du Conseil régional,

ET

L'Etablissement public Loire, représenté par son Président,

ET

L'Agence de l'eau Loire – Bretagne, représentée par son Directeur général ;

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1- OBJET DU CONTRAT DE PROJETS INTERREGIONAL

Périmètre de mise en oeuvre

La phase 3 du plan Loire grandeur nature concerne l'intégralité du bassin versant hydrographique de la Loire, depuis les secteurs des sources jusqu'à l'Océan.

Les actions seront mises en œuvre sur le « territoire fluvial » formé par les infrastructures naturelles que constituent les corridors des cours d'eau et leurs territoires adjacents.

Les secteurs de sources, de zones humides, de hauts bassins et l'estuaire de la Loire sont intégralement compris dans le périmètre d'intervention du Plan Loire Grandeur Nature.

Financement

Les signataires s'engagent prévisionnellement à mettre en place les financements suivants sur la période 2007-2013 :

Montant en milliers d'euros

Ministères	CNDS	FPRMN	Agence de l'eau Loire Bretagne	Régions	Etablissement public Loire	Total
62 635	500	32 000	33 000	A compléter	A compléter	A compléter

CNDS : Centre national pour le développement du sport

FPRNM : Fonds de prévention des risques naturels majeurs

Les participations prévisionnelles des signataires sont détaillées dans l'annexe 1 et dans les articles relatifs à chaque grand projet/plate forme et aux financeurs particuliers.

Les crédits de l'Etat proviennent prévisionnellement de :

Ministère	Programme	Montant
Culture et communication	<i>175 - Patrimoine</i>	500
Ecologie et développement durable	<i>153 - Gestion des milieux et biodiversité</i>	8 435
	<i>181 - Prévention des risques et lutte contre les pollutions</i>	40 200
Intérieur et aménagement du territoire	<i>112 - Aménagement du territoire</i>	12 000
Tourisme	<i>223 - Tourisme</i>	1 500

Une dotation recherche est incluse dans le contrat de projets Etat - Région Centre.

ARTICLE 2- GRAND PROJET «PREVENTION DES INONDATIONS»

1 - Objectifs

Les objectifs sont la préservation des vies humaines et la réduction des dommages directs et indirects dus aux inondations.

Seront privilégiées les actions à forte efficacité de réduction du risque, définies dans le cadre d'approche globale et concertée, coordonnée et cohérente.

Les résultats attendus sont :

- La prise de conscience du risque d'inondation par le plus grand nombre d'acteurs
- la prise en compte explicite du risque dans la gestion des territoires, les aménagements, les activités et les comportements,
- la planification complète de la gestion de crise,
- la réduction significative des impacts directs et indirects des inondations à venir (risques humains, désordres, dommages, perte d'activités, etc.).

La mise en évidence de pratiques exemplaires transférables à d'autres bassins sera également recherchée.

2 - Types d'actions éligibles

Dans des plans d'actions cohérents à une échelle territoriale pertinente ou des plans d'actions expérimentaux, innovants, reproductibles et transposables, les actions éligibles sont prévisionnellement les suivantes :

- Poursuite des PAPI Loire amont, Furan, Maine, initiation des PAPI Sèvre nantaise, Cens Bionne
- Mise à niveau et partage de la connaissance, études globales :
 - Etudes globales par secteurs homogènes de connaissance du risque et de définitions d'actions de prévention et de gestion du risque
 - Connaissance des enjeux et des dommages
 - Formation, sensibilisation et communication vers le public et les acteurs
- Réduction de la vulnérabilité des enjeux et des territoires :
 - Appui méthodologique transversal
 - Aides aux diagnostics (acteurs économiques, habitants, habitats, services, réseaux, ...)
 - Mises en œuvre des mesures de réduction de vulnérabilité par actions sur les enjeux
- Protection des personnes et des biens :
 - Restauration des cours d'eau
 - Sécurisation des digues n'appartenant pas à l'Etat
 - Protections localisées, ouvrages de ralentissement dynamique, préservation et restauration de zones d'expansion de crues

- Préparation à la mise en sauvegarde et aux secours :
 - Appui aux plans communaux de sauvegarde et aux politiques locales de réduction du risque
 - Animation de groupes techniques des Collectivités et des gestionnaires de réseaux

3 - Financement

L'Etat et le FPRNM interviendront complémentirement à un taux maximal (sous réserve des dispositifs particuliers qui pourraient être convenus pour la simplification des co-financements) :

- Etudes : 50 %
- Actions : 40 %

L'Agence de l'eau Loire Bretagne interviendra.....

Montant en millions d'euros

Projet Prévention des Inondations	Ministères	Agence de l'eau Loire- Bretagne	REGION CENTRE
	Programme 181 : 10,0		
	Fonds Barnier : 32,0		
	Total Etat : 42,0	1,0	6,0

ARTICLE 3 - GRAND PROJET «OUVRAGES DOMANIAUX DE L'ETAT ET SECURITE CIVILE»

1 - Objectifs

Les objectifs sont la préservation des vies humaines et la limitation des dégâts qu'une inondation majeure pourrait occasionner par :

- Travaux et études sur les levées
 - l'achèvement des travaux débutés en 1970 de renforcement du corps de digue face au risque d'érosion interne et de glissement des talus
 - Le renforcement des pieds de levées dans les sites qui représentent le plus grand risque de rupture pour des crues moyennes
 - La définition et l'étude des possibilités d'amélioration du fonctionnement hydraulique du système de protection et d'amélioration de la sécurité des vals (études globales)
- Travaux et études de restauration du lit
 - Abaissement de la ligne d'eau en crue
 - Relèvement de la ligne d'eau à l'étiage
 - Restauration de l'écosystème et mise en valeur du patrimoine naturel et paysager
- Sécurité (hors contractualisation)
 - Mise en place des plans communaux de sauvegarde et développement d'une approche intercommunale de gestion de risque
 - Mise à jour des annexes ORSEC Inondation intégrant les résultats des recherches et études sur les digues
 - Mise en place d'une coordination à l'échelle pertinente d'une catastrophe de grande ampleur, dans la suite des réflexions entamées

2 - Bénéficiaires et opérateurs

L'Etat sera maître d'ouvrage sur les levées et le lit dont il est propriétaire pour les travaux de mise en conformité des ouvrages avec l'état de l'art. La possibilité est également ouverte aux collectivités d'assurer cette maîtrise d'ouvrage, si elles le souhaitent.

Les collectivités seront maîtres d'ouvrage des travaux d'augmentation du degré de la protection ou de prolongement éventuel de levées.

3 - Types d'actions éligibles

Les actions éligibles sont prévisionnellement les suivantes :

- Renforcement des levées de l'Etat
 - o achèvement des travaux de renforcement des corps de digues face au risque d'érosion interne, de glissement de talus et de lutte contre les animaux fouisseurs en donnant la priorité aux secteurs à plus forts enjeux humains ;
 - o renforcement des pieds de levées dans les sites présentant les plus forts risques de rupture dès les crues moyennes ;

- renforcement des levées et de leurs fondations face au risque karstique ;
- dévégétalisation des levées et création de chemins de service pour faciliter la surveillance, l'intervention en crue et l'entretien des ouvrages ;
- amélioration des systèmes de bouchures et banquettes ;
- définition des possibilités de réduction du risque de surverse, par réalisation d'études globales à l'échelle des vals ;
- Restauration du lit domanial de l'Etat avec les objectifs suivants :
 - abaissement de la ligne d'eau en crue ;
 - relèvement de la ligne d'eau d'étiage ;
 - restauration de l'écosystème et mise en valeur du patrimoine naturel et paysager.
- Renforcement des actions visant la sécurité publique (hors CPIER) :
 - Mise en place d'une coordination à l'échelle pertinente de gestion de la catastrophe ;
 - Mise à jour des annexes ORSEC Inondation tenant compte des risques de rupture des ouvrages ;
 - Développement d'une approche intercommunale de gestion du risque (cf. plate forme « Prévention des inondations »).
- Etudes et suivis globaux (pouvant être le cas échéant rapprochés de la plate forme « Recherche, données, information ») :
 - Système d'information sur l'évolution du lit de la Loire et de ses affluents domaniaux ;
 - Base de données sur les repères de crues ;
 - Etudes générales, expertises spécifiques, suivi des animaux fouisseurs...

4 - Financement

L'Etat interviendra à un taux maximal (sous réserve des dispositifs particuliers qui pourraient être convenus pour la simplification des co-financements) :

- Etudes et actions sur le lit : 60 %
- Etudes et actions sur les levées : 35 %
- Données et suivi 33 % (*prévision AE 33%, EPL 33%*)

Montant en millions d'euros

Projet Ouvrages Sécurité	Ministères	REGION CENTRE
	Programme 181 : 30,2	
Total Etat :	30,2	11

ARTICLE 4 – GRAND PROJET «EAU, ESPACES, ESPECES»

1 - Objectifs

Les objectifs sont la contribution à :

- préserver et restaurer la fonctionnalité hydrologique des zones humides au sein des têtes de bassin, dans les vallées alluviales et dans l'estuaire ;
- préserver et restaurer la diversité biologique et les sites à forts enjeux patrimoniaux des têtes de bassin, des vallées alluviales, de l'estuaire et certaines espèces importantes pour la biodiversité des zones humides, au sein de la flore et de la faune, mammifères et oiseaux, notamment ;
- sauvegarder les espèces de poissons grands migrateurs, ciblées par le COGEPOMI ;
- expérimenter la restauration de la qualité hydrologique et morphologique des grands cours d'eau ;
- accompagner et faciliter les échanges d'expériences, acquises dans le cadre des politiques publiques du bassin ;
- faciliter l'émergence des projets avec l'appui des réseaux d'acteurs sur les thématiques ciblées ;
- valoriser et diffuser les connaissances et savoirs acquis, par une communication et une sensibilisation appropriées.

2 - Types d'actions éligibles

Dans des plans d'actions cohérents à une échelle territoriale pertinente ou des plans d'actions expérimentaux, innovants, reproductibles et transposables, les actions éligibles sont prévisionnellement les suivantes :

- Préservation et restauration de la fonctionnalité hydrologique et la qualité écologique des têtes de bassin :
 - o préservation écologique et gestion des tourbières de têtes de bassin par maîtrise d'usage ou foncière ;
 - o préservation de plusieurs ressources potentielles en eau potable en amont de captages ;
- Préservation et restauration de la diversité biologique des vallées alluviales et des têtes de bassin et des sites à forts enjeux patrimoniaux :
 - o mise en cohérence des démarches Natura 2000 ;
 - o préservation et gestion d'infrastructures écologiques interrégionales (en liaison avec les infrastructures régionales prévues dans les CPER) ;
 - o suivi des populations végétales ou animales indicatrices de la qualité et de la diversité des milieux ;
 - o gestion coordonnée et partage des connaissances sur les plantes invasives ;...
- Préservation et restauration de l'espace de mobilité de la Loire et de ses affluents : mise en place et contractualisation de la gestion d'un espace de mobilité optimal sur la Loire bourguignonne et de l'Allier, ...

- Poursuite de la restauration de la gestion durable des grandes vallées alluviales :
 - o consolidation de la restauration des annexes hydrauliques ;
 - o gestion du domaine public fluvial par conventionnement et notamment pâturage extensif, ...
- Accompagnement et facilitation des échanges d'expériences et des connaissances dans la gestion des zones humides et des vallées alluviales : centre de ressources ligérien ;
- Préservation et restauration des espèces de poissons grands migrateurs et amélioration de leur migration :
 - o Meilleure continuité écologique des corridors fluviaux ;
 - o Restauration des populations de grands saumons à partir notamment de la salmoniculture de Chanteuges, préservation des frayères ;
 - o Renforcement de la transparence migratoire des axes prioritaires (Allier, Arroux, Loire, Vienne Creuse Gartempe, bassin de la Maine, ...)
- Animation, suivi, coordination, sensibilisation, ...

3 - Financement

L'Etat interviendra à un taux maximal (sous réserve des dispositifs particuliers qui pourraient être convenus pour la simplification des co-financements) :

- o Toutes actions (hors actions financées par l'agence de l'eau) :
100 %

L'Agence de l'eau Loire Bretagne interviendra.....

Montant en millions d'euros

Projet Eau Espaces Espèces	Ministères	Agence de l'eau Loire- Bretagne	REGION CENTRE
	Programme 153 : 8,0		
	Total Etat : 8,0	20,0	7,0

ARTICLE 5 - GRAND PROJET «VALORISATION DU PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1 - Objectifs

L'objectif principal est de conforter la valorisation du patrimoine ligérien en l'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Ce développement s'appuiera notamment sur l'essor d'un tourisme patrimonial sur l'ensemble du bassin ligérien, et ce en qualifiant l'offre co-produite et proposée par l'ensemble des acteurs publics et privés (équipements de loisirs, aménagements d'itinéraires de circulations douces, patrimoine bâti et espaces naturels remarquables, prestataires de services et hébergeurs...etc.), en la rendant complémentaire, et en mutualisant les actions de promotion et de mise en marché, selon une hiérarchisation affirmée des clientèles cibles.

Complémentaire à ces objectifs de valorisation, on recherchera le développement des réseaux d'échanges et de découverte du patrimoine ligérien, en s'appuyant notamment sur des actions existantes – Maisons de Loire, Classes « Loire »,... - pour diffuser une culture commune sur l'ensemble du bassin de la Loire, des sources à l'estuaire.

2 - Types d'actions éligibles

Dans des plans d'actions cohérents à une échelle territoriale pertinente ou des plans d'actions expérimentaux, innovants, reproductibles et transposables, les actions éligibles sont prévisionnellement, les suivantes :

- Mise en œuvre d'une démarche d'excellence des sites naturels et culturels remarquables du bassin de la Loire
 - Accessibilité à tous publics,
 - Qualité de l'accueil sur site,
 - Développement et adaptation des médiations culturelles et des animations proposées, aux exigences des principales clientèles touristiques,
 - Mutualisation des actions de promotion et de mise en marché, à des échelles de territoires ou de filières d'activités pertinentes.
- Prolongement sur l'ensemble du linéaire de la Loire des aménagements de voies vertes «Loire à vélo», et des itinérances douces liées aux vallées du bassin (comme par exemple «l'Allier à vélo», en Région Auvergne)
 - aménagements,
 - information (nouvelles technologies), voire médiation du patrimoine,
 - accompagnement des acteurs, organisation des services liés aux usagers, et promotion des produits durables.
- Développement des activités de loisirs liées à l'eau
 - qualification et valorisation de l'offre existante, tant en direction des activités de type sportives (canoë Kayak par exemple), que de la valorisation du tourisme halieutique et de la pêche professionnelle,

- préservation et valorisation touristique de la navigation de plaisance et en particulier de la batellerie ligérienne.
- Préservation et valorisation des paysages :
 - amélioration de la connaissance (observatoire),
 - développement de l'ingénierie de projets,
 - actions de restauration paysagère (notamment la résolution de points noirs), de qualification des berges,
 - mise en place d'outils d'information et de gestion (charte paysagère).
- Soutien particulier aux opérations de sensibilisation et d'information auprès du grand public, des publics scolaires (classes Loire notamment) et parascolaires.

3 - Financement

L'Etat interviendra à un taux maximal (sous réserve des dispositifs particuliers qui pourraient être convenus pour la simplification des co-financements) :

- Etudes : 25 %
- Actions : 25 %

Le Comité national de développement du sport interviendra.....

Montant en millions d'euros

Projet Patrimoines	Ministères		CNDS	REGION CENTRE
	Programme 175	0,5		
Programme 153	0,435			
Programme 112	12,0			
Programme 223	1,5			
Total Etat :	14,435	0,5	14	

ARTICLE 6 – GRAND PROJET «RECHERCHE DONNEES INFORMATION»

1 - Objectifs

L'objectif premier à atteindre est de donner de l'envergure à la recherche ligérienne (entendue dans un sens très large), en renforçant son développement, sa lisibilité et sa visibilité.

Dans une perspective d'exemplarité ou de reproductibilité à l'échelle européenne, voire internationale, l'objectif induit de reconnaissance est à atteindre par la production de travaux marquants, d'échanges d'expérience significatifs et de transferts de savoir-faire.

2 - Types d'actions éligibles

Dans des plans d'actions cohérents à une échelle territoriale pertinente ou des plans d'actions expérimentaux, innovants, reproductibles et transposables, les actions éligibles sont prévisionnellement, les suivantes :

- Recherche
 - constitution d'un comité scientifique du plan Loire grandeur nature ;
 - organisation annuelle de rendez-vous de la recherche ligérienne ;
 - appui à la formation de nouveaux spécialistes ligériens par attributions de bourses ;
 - réalisation concertée de projets – programmes de recherche sur des thèmes ciblés :
 - impact du changement climatique sur le bassin de la Loire (ressources en eau, crues, milieux aquatiques, espèces, ...)
 - évolution naturelle et anthropique du lit de la Loire et de ses affluents (morphologie, sédiments, ...)
 - encouragement de la capacité d'initiative et de créativité dans le cadre de l'action « Loire, territoire d'innovation », y compris l'innovation non technologique ;
- Données - Information
 - Systématisation de la mobilisation, de l'accès à l'information : plateau collaboratif d'échanges, intégration d'initiatives de mobilisation de données existantes, ...
 - Amélioration de l'utilisation et de la compréhension des données et connaissances : développement d'outils de visualisation spatialisée en lien avec les représentations cartographiques ;...

3 - Financement

L'Etat interviendra à un taux maximal (sous réserve des dispositifs particuliers qui pourraient être convenus pour la simplification des co-financements) :

- o Toutes actions : à définir selon les projets

L'Agence de l'eau Loire Bretagne interviendra.....

Projet Recherche Données Information	Ministères	Agence de l'eau Loire- Bretagne	REGION CENTRE
	Programmes 1,3 (pm)		
	Total Etat : 1,3 (pm)	1,0	1

ARTICLE 7 - GRAND PROJET «ESTUAIRE DE LA LOIRE»

1 - Objectifs

Les objectifs sont de :

- rétablir un fonctionnement hydraulique et hydrosédimentaire très complémentaire entre l'aval estuarien et l'amont de Nantes où le relevé de la ligne d'eau doit redevenir une priorité d'actions ;
- poursuivre les actions engagées par le GIP Loire estuaire dans sa mission d'observations, de suivis à long terme et d'informations sur la Loire et son estuaire, en partenariat renforcé avec d'autres partenaires qui contribuent par leurs travaux d'inventaires à une meilleure connaissance des milieux ;
- mettre en place un processus de concertation, d'information, d'échanges à tous les niveaux de prise en considération des projets

2 - Types d'actions éligibles

Dans des projets cohérents à une échelle territoriale pertinente ou des projets expérimentaux, innovants, reproductibles et transposables, les actions éligibles sont prévisionnellement, les suivantes :

Aval de Nantes :

- première opération expérimentale du scénario de restauration jouant sur un rééquilibrage hydro sédimentaire de l'estuaire par une intervention forte sur la géométrie des sections : recréation de vasières et diminution de l'asymétrie de marée,
- les impacts seront suivis et les critères d'efficacité de l'opération conduite seront évalués avant généralisation.

Amont de Nantes :

- engagement rapide de l'opération de relevé de la ligne d'eau étudiée lors du plan précédent et qui consiste à redonner des espaces de liberté au fleuve par réduction et raccourcissement des épis implantés il y a des décennies pour rendre la Loire navigable.
- redéfinition du cadre d'intervention sur la Loire en amont (objectifs et principes d'intervention).

Actions connaissance, suivi et informations : (pour mémoire : relève du volet Recherche, Données, Information)

- opération importante de gestion d'un réseau de mesures en continu sur l'estuaire pour permettre aux acteurs estuariens d'avoir des données chiffrées au jour le jour des grands paramètres du fleuve : sel, vases oxygène, température et de suivre au plus fin les évolutions
- développement des mises à disposition publique des données,
- sensibilisation, communication, vulgarisation des connaissances développées à partir des premières bases construites grâce au PILGN 2000/2006.

Actions de gestion intégrée

- mise en place d'outils de gestion intégrée indispensable aux partenaires estuariens du plan Loire qui en demandent sa concrétisation à l'orée de ce nouveau programme sur la Loire estuarienne.

3 - Nature et taux des participations

L'Agence de l'eau Loire Bretagne interviendra.....

Projet Estuaire	Ministères	Agence de l'eau Loire-Bretagne	REGION CENTRE
	-	11,0	
			0

ARTICLE 8 - DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX PARTENAIRES CONTRACTANTS

1 - Conseil régional Auvergne

1.1 Priorités spécifiques

La Région Auvergne se fixe dans le présent contrat les priorités suivantes :

1.2 Financement - taux des participations

1.3 Modalités spécifiques

2 - Conseil régional Basse Normandie

2.1 Priorités spécifiques

La Région Basse-Normandie se fixe dans le présent contrat les priorités suivantes :

2.2 Financement - taux des participations

2.3 Modalités spécifiques

3 - Conseil régional Bourgogne

3.1 Priorités spécifiques

La Région Bourgogne se fixe dans le présent contrat les priorités suivantes :

3.2 Financement - taux des participations

3.3 Modalités spécifiques

4 - Conseil régional Centre

4.1 Priorités spécifiques

La Région Centre se fixe dans le présent contrat les priorités suivantes :

Prévenir les risques liés aux inondations : l'expérience acquise montre qu'une gestion moderne du risque d'inondation implique un effort de prévention très important, et qu'il est efficace, au regard du risque humain et du risque économique, de mener des travaux et des actions de sensibilisation, de préparation et de simulation des crises, de mise hors d'eau, de protection. Le lancement d'un programme de réduction de la vulnérabilité des activités économiques aux inondations revêt donc un caractère prioritaire.

La Région Centre propose de consacrer 6 M€ à ces actions de prévention, en partenariat avec l'EP Loire et les autres collectivités locales ou au profit direct du monde économique, soit à travers des actions collectives, soit en direct avec les entreprises concernées, dans le cadre de leurs démarches de développement durable.

Accompagner l'Etat dans l'entretien du lit et des levées de la Loire afin d'éviter le risque d'inondation et de gérer la ressource en eau : une crue majeure aurait des conséquences dramatiques en Loire Moyenne, et la gestion des étiages est très importante pour les activités économiques ainsi que pour la préservation de certains écosystèmes. C'est en région Centre que le volume des travaux à réaliser est le plus important. Néanmoins, on observe que l'Etat a parfois eu des difficultés à mettre en œuvre le programme de travaux prévu dans chacun des précédents Plan Loire. Pour sa part, la Région Centre se propose d'engager 11 M€ sur ce thème, en soutien de l'action de l'Etat, soit un budget supérieur à celui qui a été réellement engagé sur la période précédente.

Préserver l'eau et la biodiversité : il s'agit d'abord de prolonger les démarches d'étude, de valorisation, d'animation, de restauration et de connaissance des milieux naturels. Au-delà, des actions doivent être menées pour préserver le biotope et la circulation des espèces vivantes, en particulier les poissons migrateurs. Une attention particulière doit aussi être portée aux ouvrages qui permettent de soutenir les étiages, tout en évitant de créer des barrages. La Région Centre consacrera 7 M€ à cette thématique.

Valoriser le patrimoine et favoriser les activités touristiques : Le Val de Loire est connu dans le monde entier pour la richesse et l'harmonie de son patrimoine naturel et culturel. Le classement par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité reconnaît cette valeur et invite les responsables de cet espace à s'engager dans une démarche de développement durable. Dans le plus grand respect des équilibres écologiques, et en cohérence avec la stratégie régionale de développement touristique, des actions doivent être menées pour préserver les paysages, coordonner et améliorer la promotion et l'accueil des Grands Sites patrimoniaux, parachever les circuits d'itinérance douce à travers la « Loire à vélo » et prolonger ce réseau sur les affluents de la Loire, favoriser la renaissance des bateliers de Loire et les loisirs nautiques, soutenir les médiations pédagogiques des Maisons de Loire, l'animation culturelle et l'ingénierie à travers la Mission Val de Loire. La Région Centre se propose de consacrer environ 14 M€ à l'ensemble de ces actions.

Améliorer la connaissance : depuis la recherche fondamentale sur l'hydrogéologie et les milieux naturels, jusqu'à la gestion des données opérationnelles fournies par les systèmes de prévention des crues, il est indispensable d'organiser la connaissance du fleuve et de son environnement. Il n'y a pas de financement du volet « recherche » dans le Contrat de Projet Interrégional Loire pour la part Etat (on trouve ce thème uniquement dans le CPER de la Région Centre). Par contre, les actions relevant de l'information et des données sont prévues. La Région Centre se propose de consacrer 1 M€ à cette thématique.

La Région Centre s'engage donc dans le Contrat de Projet Interrégional Loire à hauteur de 39 M€. Elle le fera en participant aux travaux dont l'Etat a la responsabilité, en engageant ses propres politiques, en accompagnant les autres collectivités, en soutenant les associations et les organisations qui oeuvrent à la préservation ou à la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Dans ce cadre, la Région Centre s'appuiera particulièrement sur l'Etablissement Public Loire avec lequel elle signera une convention spécifique de mise en œuvre du Plan Loire.

4.2 Financement - taux des participations

La Région Centre apportera les financements suivants, sur la période 2007-2013 :

Plates - formes	Participation
Prévention des inondations	6 M€
Ouvrages domaniaux et sécurité	11 M€
Eau, Espaces, espèces	7 M€
Valorisation du patrimoine et développement durable	14 M€
Recherche, données, information	1 M€
Estuaire	
Total	39 M€

La répartition de ces sommes entre les différentes plates-formes fera l'objet d'ajustements éventuels et de réaffectation en fonction de la programmation réelle des opérations, qui doit être planifiée et suivie par le Comité Régional.

Les taux de participation de la Région Centre seront variables selon l'importance relative des projets et se fera en concertation avec les autres financeurs. A titre indicatif, ce taux pourrait être de 33% pour certains travaux d'entretien sur le domaine de l'Etat, jusqu'à 60% sur des actions entrant plus directement dans le champ de responsabilité de la Région, comme le développement économique.

4.3 Modalités spécifiques

En cohérence avec l'article 9 «Dispositif de suivi et de mise en œuvre», un Comité Régional co-présidé par le Préfet de Région et le Président de Région et regroupant les financeurs sera constitué. Il associera quelques partenaires représentatifs des acteurs.

Le Comité proposera la liste des projets soumis à la programmation.

A l'initiative du Comité Régional, des initiatives seront prises pour informer l'ensemble des partenaires régionaux concernés, en particulier le monde associatif, sur l'avancement du Plan Loire III.

5 - Conseil régional Languedoc Roussillon

5.1 Priorités spécifiques

La Région Languedoc-Roussillon se fixe dans le présent contrat les priorités suivantes :

5.2 Financement - taux des participations

5.3 Modalités spécifiques

6 - Conseil régional Limousin

6.1 Priorités spécifiques

La Région Limousin se fixe dans le présent contrat les priorités suivantes :

6.2 Financement - taux des participations

6.3 Modalités spécifiques

7 - Conseil régional Pays de la Loire

7.1 Priorités spécifiques

La Région Pays de la Loire se fixe dans le présent contrat les priorités suivantes :

7.2 Financement - taux des participations

7.3 Modalités spécifiques

8 - Conseil régional Poitou-Charentes

8.1 Priorités spécifiques

La Région Poitou-Charentes se fixe dans le présent contrat les priorités suivantes :

8.2 Financement - taux des participations

8.3 Modalités spécifiques

9 - Conseil régional Rhône-Alpes

9.1 Priorités spécifiques

La Région Rhône-Alpes se fixe dans le présent contrat les priorités suivantes :

9.2 Financement - taux des participations

9.3 Modalités spécifiques

10 - Etablissement public Loire

10.1 Priorités spécifiques

L'Etablissement public Loire interviendra dans le présent contrat selon les priorités suivantes :

10.2 Financement - taux des participations

10.3 Modalités spécifiques

ARTICLE 9 - DISPOSITIF DE SUIVI ET DE MISE EN OEUVRE

Le plan Loire est une réponse interrégionale à des enjeux de bassin.

Le dispositif adopté traduit l'indispensable cohérence de bassin, et garantit la nécessaire prise en compte des préoccupations territoriales à travers l'échelon de proximité que constitue l'échelon régional.

Le dispositif s'appuie sur:

- au niveau du bassin :
 - une instance partenariale d'orientation et de suivi, la conférence des acteurs,
 - une instance partenariale de gestion, le comité de gestion
- au niveau régional, pour chaque région, une instance partenariale de propositions, un comité régional.

1 - Conférence des acteurs

Une conférence des acteurs est réunie annuellement à l'échelle du bassin, coprésidée par le préfet coordonnateur, avec le président de l'Etablissement public Loire, le président du Comité de bassin Loire Bretagne, le président du Conseil Régional de la région d'accueil et le directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Composition :

Préfets de région, Conseils régionaux, Préfets de département, Conseils généraux, Etablissement public Loire, Conseils Economique et Sociaux Régionaux, villes, agglomérations, SICALA, services de bassin, associations, universités, commission Loire du comité de bassin, GIP Estuaire, mission Val de Loire.

Missions : structure d'orientation et de suivi

La conférence des acteurs :

- est tenue informée des résultats de l'avancement du contrat de projets;
- analyse les adaptations nécessaires au bon déroulement du plan;
- veille au reste de l'équilibre entre les objectifs, les acteurs et les financements;
- participe aux prises de décisions stratégiques;
- constitue un lieu de concertation et de débat.

2 - Comité de gestion

Il est réuni au moins deux fois par an, à l'initiative du préfet coordonnateur.

Composition :

Les signataires du contrat de projets (Etat, conseils régionaux, Etablissement public Loire, agence de l'eau) et les pilotes des plates formes.

Missions : Pilotage et décision

Le comité de gestion :

- arrête les propositions de programmation : liste des projets et plans de financement;
- analyse le déroulement du Plan Loire grandeur nature (examen des indicateurs);
- propose et le cas échéant met en œuvre les dispositions pour améliorer ce déroulement;
- rend les arbitrages collectifs nécessaires;
- pilote la communication générale;
- valide les projets et les plans d'actions pluriannuels mis en place;

3 - Comités régionaux

Mis en place dans chaque région, un comité régional est réuni en tant que de besoins, et au moins deux fois par an, préalablement au comité de gestion. Il est présidé par le préfet de région et le président du Conseil régional.

Il associe les principaux financeurs et les acteurs : conseils généraux, villes, agglomérations, groupements de collectivités, associations, ...
Les pilotes des plates formes peuvent être associés aux réunions en tant que de besoin.

La composition peut être adaptée aux spécificités régionales.

Missions : Structure de concertation locale, de cohérence territoriale et de propositions.

Chaque comité régional propose la liste des projets soumis à la programmation. Pour chaque projet est défini un maître d'ouvrage, un plan de financement prévisionnel et un échéancier de réalisation prévisionnel.

4 - Pilotage des grands projets

Chacun des Grands Projets est suivi par un groupe de travail (plate-forme), animé par un pilote ou un binôme pilote.

La mission de ce groupe technique est de nourrir la réflexion, d'organiser le partage d'information et de contribuer à la programmation. Il apporte un appui technique aux comités régionaux. Il éclaire les choix du comité de gestion.

Chaque plate-forme est thématique et organisée à l'échelle du Bassin :

Plate-forme «Prévention», animée par l'EPL

Plate-forme «Ouvrages domaniaux» animée par la DIREN.

Plate-forme «Eau, Espaces, Espèces» animée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne avec l'appui d'Espaces Naturels de France

Plate-forme «valorisation du patrimoine et développement durable» animée par la Région Centre

Plate-forme «recherche, données, information» animée par l'EPL

Plate-forme «Estuaire» animée par le GIP ESTUAIRE

L'ensemble des pilotes des plates-formes thématiques se réuniront régulièrement afin d'échanger sur les projets et d'assurer une indispensable transversalité.

5 - Conseil scientifique

Constitué de scientifiques ligériens, de scientifiques nationaux, voire internationaux, un conseil scientifique du plan Loire, interface entre la recherche et les acteurs du plan Loire, est placé auprès du pilote de la plate forme «Recherche, données, information».

Il formule un avis sur les projets de recherche. Le comité de gestion peut saisir le comité scientifique de toute demande d'expertise intéressant le plan.

6 - Conditions de mise en œuvre

6.1 Eligibilité des actions

L'éligibilité d'une opération au contrat de projets interrégional n'entraîne pas de décision automatique de financement.

6.2 Taux de participation

Les taux d'intervention des partenaires sont indiqués dans les articles 2 à 8.

Les partenaires conviennent de rechercher, dans le cadre d'un équilibre global et suivi, une simplification des procédures financières en réduisant le nombre de cofinancements. Le processus de financement alternatif sera favorisé.

7 - Conventions particulières

La mise en œuvre du présent contrat pourra faire l'objet de conventions particulières thématiques ou géographiques à l'échelle au moins régionale.

Ces conventions particulières pourront être passées avec d'autres partenaires et financeurs que les signataires du contrat de projet.

8 - Liaisons avec le programme opérationnel FEDER

Certaines actions éligibles au présent contrat de projets pourront être co-financées dans le programme opérationnel interrégional FEDER Loire.

La mise en œuvre du programme opérationnel FEDER s'appuiera sur les mêmes instances :

- la conférence des acteurs qui sera comité de suivi du programme opérationnel,
- le comité de gestion qui sera comité de programmation du programme opérationnel.

9 - Communication

Un cadre général de communication du plan Loire grandeur nature sera élaboré sur la base d'une réflexion commune conduite par les services de l'Etat, de l'Etablissement Public Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le site Internet mis en place pendant la phase de concertation sera transformé en site portail du Plan Loire Grandeur Nature. Il comprendra notamment les documents fondateurs, les documents de cadrage, les fiches de suivi actualisées et les indicateurs du tableau de bord. Il accueillera ou fera le lien avec les portails des plates-formes d'actions mis en place par les pilotes.

ARTICLE 10 - MODALITES DE GESTION, DE SUIVI ET D'EVALUATION

1 - Suivi

Les partenaires conviennent de mettre en place :

- un suivi régulier et un bilan annuel d'avancement des programmations et des réalisations.
S'agissant de l'Etat dès 2007 et chaque année suivante, une prévision des opérations devant faire l'objet d'un engagement dans les deux années suivantes sera établie. Un examen des opérations figurant sur l'état prévisionnel mentionné ci-dessus sera conduit chaque année pour les opérations qui n'auraient pas été engagées à hauteur d'au moins 10 % du montant prévu dans les derniers 18 mois. Ce réexamen, pourra conduire au retrait de ces opérations du champ du CPER et à leur remplacement éventuel par d'autres opérations du CPER prêtes à démarrer.
- le logiciel PRESAGE, mis à disposition par la DIACT, sera utilisé pour le suivi de la totalité du contrat de projets interrégional, au niveau de chaque opération, de chaque grand projet/plate-forme, à un niveau territorial pertinent, et au niveau du contrat.

Le bilan d'exécution annuel sera présenté aux instances de décision et de concertation décrites à l'article 9.

2 - Evaluation

Une évaluation sera menée à mi-parcours et à l'issue du présent contrat.

L'évaluation à mi-parcours pourra réorienter le déroulement du plan Loire 2007-2013.

Ces évaluations seront confiées au Comité de bassin Loire Bretagne, structure indépendante des signataires.

L'évaluation s'appuiera sur des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs, de contexte et/ou de résultats définis au niveau du bassin.

Elle intégrera également un socle de nomenclatures et indicateurs communs qui seront précisés par le niveau national et seront renseignés de façon régulière par les services instructeurs.

ARTICLE 11 – DUREE ET MODALITES DE REVISION

1 - Durée

Le présent contrat est conclu pour la période 2007-2013.

Le terme du contrat est le 31 décembre 2013.

2 - Révision

La révision de la présente convention peut être demandée par l'une des parties signataires.

Elle est engagée suivant le processus concerté qui a présidé à son élaboration.

3 - Résiliation

La résiliation de la présente convention peut être demandée par l'une des parties signataires.

La demande de résiliation doit être accompagnée d'un exposé des motifs.

Elle ne peut prendre effet que dans un délai de six mois après la demande.

La résiliation de la présente entraîne de droit et dans le même délai des conventions contractuelles particulières d'application à l'exception des conventions attributives de financement passées entre l'un des signataires et le maître d'ouvrage d'actions.

à Orléans,

Le Préfet coordonnateur du plan
Loire grandeur nature,

Le Directeur général de l'Agence de
l'eau Loire Bretagne

Le Président du Conseil régional
d'Auvergne

Le Président du Conseil régional de
Basse Normandie

Le Président du Conseil régional de
Bourgogne

Le Président du Conseil régional du
Centre

Le Président du Conseil régional de
Languedoc Roussillon

Le Président du Conseil régional du
Limousin

Le Président du Conseil régional
des Pays de la Loire

La Présidente du Conseil régional
de Poitou Charentes

Le Président du Conseil régional de
Rhône Alpes

Le Président de l'Etablissement
public Loire